

POLITIQUE SUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES EN MATIÈRE D'EMPLOI

La discrimination se produit lorsqu'une personne est traitée moins favorablement que les autres en raison de caractéristiques qui ne sont pas liées aux compétences de la personne ni aux exigences inhérentes à l'emploi. La discrimination peut survenir avant l'embauche, durant le contrat ou à sa rupture.

La SAFACAM s'engage à garantir un environnement exempt de discrimination en :

- Se conformant aux lois nationales et aux accords internationaux pertinents, tels qu'ils sont transcrits dans les lois et règlements du Cameroun. Le respect des lois, réglementations et accords applicables est effectif grâce au système de veille réglementaire en place.
- Basant sa sélection de recrutement, d'embauche et de promotion sur les compétences, les capacités, les qualités et l'aptitude médicale nécessaires pour les postes disponibles.

Toutefois, la discrimination positive peut être pratiquée si elle fait partie d'accords négociés fournissant des emplois et des avantages à des communautés spécifiques.

Des mesures disciplinaires seront prises à l'encontre des employés et/ou des tiers qui enfreindront délibérément la présente politique.



Dizangué, le 29 Janvier 2019
Le Directeur Général,



Jean-François PAJOT